

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n° 3

Objet : Mise en place IHTS

Date de convocation

14 mai 2024

Date d'affichage

14 mai 2024

*Nombre de membres en
exercice :*

17

Nombre de présents :

12

Nombre de votants :

12

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2
mois à compter de sa notification
ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre

Le 21 mai à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, M. Jean-Pierre ANGLAS, Mme Pauline SEILHAN, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Emmanuelle ANTICH, Mme Nicole ROUMAT membres en exercice.

Procuration :

Absents Excusés : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS, Mme Christine VANCAUTER, Mme Anne BENAICHE.

Mme Pauline SEILHAN a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le président rappelle à l'assemblée l'ensemble des délibérations du régime indemnitaire comprenant notamment le paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Monsieur le Président propose dans les conditions prévues par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié, pourront percevoir les indemnités horaires pour travaux supplémentaires les agents titulaires, stagiaires, contractuels appartenant au grades ou cadres d'emplois suivants :

Cadre d'emplois des agents sociaux

Cadre d'emplois des aides-soignants.

Cadre d'emplois des auxiliaires de soins

Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve la Proposition ci-dessus.

- A D O P T E E -

Le Président
T. DELBREIL

Le Secrétaire de séance

P. SEILHAN

